## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-BERTRAND DU MARDI 2 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Éric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 24/04/2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOLLET Christelle, PELLETIER Chloé, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, MM. CHEVALIER Éric, BOUTINEAU Stéphane, MARILLEAU Jean-Michel. BOISGROLLIER Claude

Le quorum est atteint (La majorité est de 6)

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS: Mme TURBE Anne-Marie, MM. FRAGU Jean-Marie MIOT Kevin

Mme TURBÉ Anne-Marie a donné pouvoir à M. Éric CHEVALIER Mme THIOLLET Christelle a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est adopté.

### TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget Primitif de 2023, il avait été évoqué la somme de 10 000€ HT pour la réfection des routes. M. le Maire présente le devis de l'entreprise Bordage pour un montant de 9 270 € HT (Proposition en référence au tonnage de l'année passée dont les quantités seront adaptées selon la nécessité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de ce devis et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## **ACHAT TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de se doter de réserves incendie ou d'aménager des points d'eau afin de faciliter le travail des pompiers en cas de nécessité. Il informe le Conseil Municipal que les emplacements choisis pour La Picotière, La Touche, et Le Fontagnoux ont été validés par le lieutenant de pompier, M. VINATIER.

Comme évoqué lors du Conseil Municipal de février 2023, une estimation des frais notariés a été demandée à l'étude de Maître GODARD-PERSON pour l'acquisition par la commune de la parcelle B0444 située au Fontagnoux, appartenant à M. et Mme Yves CHASSAGNE pour l'euro symbolique. L'étude notariale a évalué son montant à 200€ précisant que s'agissant d'un terrain isolé, le bornage ne serait pas nécessaire.

Afin d'établir l'acte, une estimation sommaire du terrain a été faite l'évaluant au prix de 400€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle B0444 au montant de l'euro symbolique afin d'y apposer une réserve incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle B0444 au montant de l'euro symbolique afin d'y apposer une réserve incendie
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune de La Chapelle Bertrand, acquéreur

#### ADHESION SERVICE ACCOMPAGNEMENT ARCHIVAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1421-1 et suivants ;

Vu le Livre II – Titre premier du Code du Patrimoine ;

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment en son article L.452-40;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment en son article 25 modifié par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – article 80;

#### Le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du patrimoine et de l'article L214 du Code du Patrimoine qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives papier et électroniques en leur proposant des prestations adaptées et répondre ainsi à leurs obligations légales.

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose ainsi de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après conclusion d'une convention-cadre d'adhésion au service.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose notamment, sur la base d'un diagnostic préalable, les missions suivantes :

- Traitement des archives anciennes, modernes et contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...)
- Eliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- Formation/sensibilisation des agents ;
- Conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication....)
- Récolement réglementaire ;
- Mission de suivi ;
- Conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique...

La participation forfaitaire des collectivités et établissements adhérents au service d'accompagnement à la gestion des archives est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- De recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion correspondante ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

### **DEFIBRILLATEUR**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la visite d'un pompier, la commune serait dans l'obligation de se doter d'un défibrillateur compte-tenu du nombre de personnes pouvant être accueillies à la salle des fêtes notamment. Des devis pour ce matériel ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, un rendez-vous sera pris auprès d'un représentant pour la présentation du matériel et des choix de contrats possibles.

### LABEL: « TERRE DE JEUX »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite candidater pour obtenir le label « Terre de jeux ». Plusieurs communes bénéficient déjà de ce label comme : Parthenay, Chatillon-sur-Thouet Pompaire, Beaulieu-sous-Parthenay, ou Saint-Pardoux par exemple. Il demande l'avis du Conseil Municipal pour cette démarche en rappelant que la flamme olympique passera par les Deux-Sèvres en 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition.

#### SALLE DES FETES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que pour donner suite à l'effondrement d'une partie de l'enduit de la façade, il a signé un devis de l'entreprise Socotec pour élaborer un diagnostic. Cette étude permettra d'avoir un avis technique sur l'état des briques des murs sud et sud-ouest. Selon un pompier responsable de la sécurité des Etablissements Recevant du Public il n'y aurait pas de risque mais dans un souci de projection quant aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, ce rapport apparait nécessaire.

#### NUMEROTATION LIEU-DIT LE PUITS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les immeubles des parcelles situés au lieu-dit Le Puits n'ont pas été numérotés. Une demande d'un administré a été faite en ce sens car des numéros sont déjà existants et connus des services de La Poste et qu'une attestation de résidence lui est demandé pour son activité professionnelle. Il est donc proposé au Conseil Municipal de numéroter les immeubles de ces parcelles comme cela est d'usage actuellement : soit le numéro 1 pour l'immeuble situé sur la parcelle B0726, le numéro 2 pour l'immeuble situé sur la parcelle B0635 et le numéro 3 pour l'immeuble situé sur la parcelle B0890.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la numérotation proposée.

## PROJET VISITE DU SENAT

M. Le Maire rappelle qu'un projet de visite du Sénat au mois d'octobre avait été évoqué plus tôt. Une proposition de date nous a été faite pour le 25 octobre. Toutefois, compte-tenu des projets à venir dans la commune et du souhait d'impliquer les jeunes pour celui-ci, le choix a été fait de repousser à l'année prochaine. M. Le Maire propose au Conseil Municipal de

constituer un groupe de travail afin d'élaborer cette visite en collaboration avec les jeunes. Ainsi, Mmes THIOLLET, RAMBAUD, et MM. CHEVALIER, BOUTINEAU, BOISGROLLIER et MARILLEAU se portent volontaires pour ce projet avec les jeunes qui seront contactés en fin d'année.

## **DIVERS**

#### Cérémonie du 8 Mai

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aura lieu le 8 mai la cérémonie commémorative.

# Élagage à La Rouillière

M. Le Maire dit que l'entretien du talus de l'étang de La Rouillière incombe aux propriétaires de la route dont il dépend de plein droit. Ainsi, les communes de Pompaire et de La Chapelle Bertrand devront procéder à l'élagage de la haie (notamment des noisetiers et des frênes) dont les racines occasionnent des dégâts sur la voirie.

#### Soirées du Patrimoine

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la date des soirées du patrimoine a été fixée au 29 juillet. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'être présents ce jour-là afin de pouvoir notamment gérer l'accueil du public. Cet évènement est organisé en partenariat avec le Carug et la commune accueillera le groupe musical : La Route des Airs. Lors de cette journée, le service patrimoine de la communauté de communes viendra présenter son exposition sur les vitraux. L'association Capella Bertrandi présentera une exposition et/ou une animation. Le comité des fêtes s'occupera d'organiser les repas et/ou la buvette. Les propriétaires du château ont donné leur accord pour l'éclairer lors de cette soirée. Un stand du PNR sera sur le site pour présenter le projet.

### Église

M. Le Maire présente le devis de C.E.C.I couverture qu'il a signé pour une intervention sur le clocher de l'église à la suite d'infiltrations d'eau constatées en intérieur. Il dit que le zinc a dû être réparé et qu'à l'avenir il faudra envisager de le refaire. Des ardoises ont été remises en place et/ou remplacées. Un drône sera utilisé également plus tard afin de faire un état précis de la toiture (des tuiles seront à changer). L'état général apparait correct à l'heure actuelle.

#### Diagnostic énergétique

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les relevés du diagnostic énergétique pour la salle des fêtes et la mairie ont été faits et que nous sommes dans l'attente du rapport.

La prochaine réunion des adjoints est fixée au 1<sup>er</sup> juin 19h30 et celle du Conseil Municipal au 5 juin 20h30.